

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M23-004507

Optique

189777

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 12839

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

EL HADDADI Fahd

Date de naissance :

20.06.1988

Adresse :

Tél : 06 78 703 760

Total des frais engagés : 900 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Docteur Idriss MABROUK  
Médecin Dentiste  
Medecin Eddaura Alia 2  
Bd. Oued Fodha N° 25 - Casablanca  
Rue 57, N° 25-690 410  
Tél: 0522 690 410

Date de consultation :

07/12/2013

Nom et prénom du malade :

EL BOUCHAMARIA ZHA

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Exier dentifizik sur 216+17

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

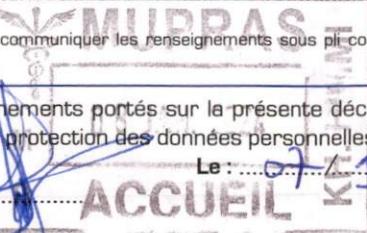
J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

de l'adhérent(e) :

22 Shns

Le : 07/12/2013



ACCUEIL

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

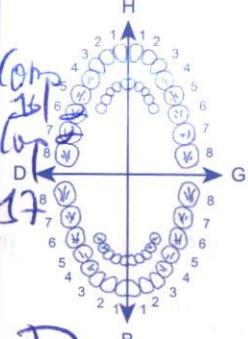
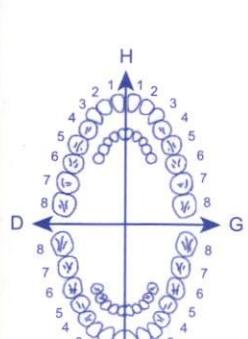
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient
	36 composite D	15	
	17 composite D	15	
			MONTANTS DES SOINS 300dh
			DEBUT D'EXECUTION 05/11/2013
			FIN D'EXECUTION 07/11/2013
			Coefficient DES TRAVAUX
			MONTANTS DES SOINS
			DATE DU DEVIS
			DATE DE L'EXECUTION
			
			VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS
			VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION Dr. Idriss MABROUK Dentiste Bld. Oued El Daoura, 25 Casablanca 20122 Tél: 0522 690 115

# NOTE D'HONORAIRES (facture)

Docteur Idriss MABROUK  
Médecin Dentiste  
Bd. Oued Eddououd , Alia 2  
Rue 57 N° 25 - Casablanca  
Tél: 0522 690 410

Nom et prénom du médecin dentiste:

N° de l'INPE: 094 17 94 81

N° de l'ICE: 00 198 894 80000 39

N° de l'IF: 15 87 44 69

Bénéficiaire:

M<sup>me</sup> EL BOUCHOURI AÏCHA Date 07/11/2013

أنسان معالجة Dents traitées	رمز العمليات Valeur Clé	تاريخ العمليات Dates des actes	معامل العمليات Lettre clé + Cotation NGAP	قيمة المعامل Valeur Clé	المبلغ المورّت Montant facturé	توقيع وظيفي طبيب الأسنان Signature et Cachet du Médecin-Dentiste
16 (composite 05/11/2013)	D	D	IS 702	450DH	450DH	Docteur Idriss MABROUK Bd. Oued Eddououd , Alia 2 Rue 57 N° 25 - Casablanca Tél: 0522 690 410
17 (composite 05/11/2013)	D	D	IS 702	450DH	450DH	Docteur Idriss MABROUK Bd. Oued Eddououd , Alia 2 Rue 57 N° 25 - Casablanca Tél: 0522 690 410

Montant global: 900DH

Mode de paiement  Espèces  Chèque

Signature et cachet

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

Docteur Idriss MABROUK  
Médecin Dentiste  
Bd. Oued Eddououd , Alia 2  
Rue 57 N° 25 - Casablanca  
Tél: 0522 690 410

Docteur Idriss MABROUK  
Médecin Dentiste  
Bd. Oued Eddououd , Alia 2  
Rue 57 N° 25 - Casablanca  
Tél: 0522 690 410